

# ATTESTATION FFVE POUR LA CARTE GRISE DE COLLECTION

---

Démarche pour la demande d'une Attestation FFVE pour l'obtention d'un certificat d'immatriculation de collection (carte grise de collection) auprès de l'ANTS.

Vous êtes possesseur, ou venez d'acquérir un véhicule âgé d'au moins 30 ans, automobile, moto, camion, cyclomoteur, tracteur agricole, remorque, civils ou militaires, et souhaitez obtenir un certificat d'immatriculation (appelé précédemment carte grise) avec un usage "véhicule de collection" auprès de l'ANTS.

La FFVE est habilitée à vous délivrer une attestation de datation et de caractéristiques appelée aussi « attestation FFVE » (pas un certificat d'immatriculation/ carte de grise de collection), avec un dossier réglementaire vérifié par nos soins.

Votre attestation FFVE sera à présenter au contrôle technique pour les véhicules qui y sont soumis, puis vous permettra de solliciter un certificat d'immatriculation de collection (carte grise de collection) auprès de l'ANTS l'Agence Nationale des Titres Sécurisés sur le [site web ANTS](#) ou par le biais de prestataires habilités par l'Etat, comme [FFVE Services](#).

[FAIRE SA DEMANDE D'ATTESTATION FFVE EN LIGNE](#)



The image shows a sample of the FFVE Attestation form. At the top center is the FFVE logo, a circular emblem with a French flag and the letters 'FFVE'. Below the logo, the text reads 'F.F.V.E.' in large letters, followed by 'FÉDÉRATION FRANÇAISE DES VÉHICULES D'ÉPOQUE' and 'Union des Clubs, des Musées et des Professionnels de Véhicules de France affiliée à la F.I.V.A.'. The main title of the form is 'ATTESTATION pour l'obtention d'un certificat d'immatriculation «VÉHICULE DE COLLECTION» DOSSIER N°'. Below this, there are several lines for personal information: 'Suite à une demande présentée le : ..... par :', 'Nom et Prénom (ou raison sociale) : .....', 'Adresse: .....', and 'Code postal et Ville : .....'. At the bottom, there is a line for the date: 'Le Président de la Fédération Française des Véhicules d'Époque certifie par la présente : .....